

Air Canada répond aux allégations de Porter Airlines

MONTREAL, le 26 oct. /CNW Telbec/ - Air Canada a fait la déclaration suivante après avoir été citée par Porter Airlines dans le cadre de l'action que celle-ci a déposée aujourd'hui devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Il s'agit en fait d'une demande reconventionnelle de Porter Airlines dans le cadre de la poursuite de Jazz Air contre l'Administration portuaire de Toronto et Porter Airlines.

La demande reconventionnelle de Porter Airlines, qui est frivole et sans fondement, sera contestée avec véhémence.

Il est à noter que la relation entre Air Canada et Jazz Air est semblable à celle qui existe entre d'autres transporteurs en exploitation principale et transporteurs régionaux en Amérique du Nord.

Le contrat d'achat de capacité entre Air Canada et Jazz Air est entré en vigueur le 30 septembre 2004, bien avant le lancement de Porter Airlines, qui date du 23 octobre 2006.

Air Canada soutient les efforts de Jazz Air, qui cherche à obtenir pour tous les transporteurs un accès juste et équitable à l'aéroport du centre-ville de Toronto.

%SEDAR: 00001324EF c8787

Pour plus de renseignements:

Renseignements: Isabelle Arthur (Montréal), (514) 422-5788; Peter Fitzpatrick (Toronto), (416) 263-5576; Angela Mah (Vancouver), (604) 270-5741; aircanada.com

<https://mrfraircanada.mediaroom.com/communiques?item=138377>